

MAIRIE D'AVANNE-AVENEY (25720)
CANTON DE BOUSSIÈRES
ARRONDISSEMENT DE BESANÇON
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 05 FEVRIER 2014 A 19H30

Membres en Exercice : 16

Date de Convocation : 20/01/2014

Date d’Affichage :

- de la Convocation : 20/01/2014

- du Compte- rendu : 07/02/2014

L’an deux mille quatorze, le cinq février à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune d’Avanne-Aveney, régulièrement convoqué, s’est réuni sous la présidence du Maire, Monsieur Jean-Pierre TAILLARD.

Présents : M. AUBRY P., Mme BINET I., M. DELMOTTE L., Mmes ESSERT S., GERARD A., MM. JOUFFROY B., LEMAIRE R., MARTIN R., PARIS A., M. PERRIN Y., Mme SATORI M.A., M. TAILLARD. J.P.

Absent (s) représentés : M. SARRAZIN P., représenté par M. TAILLARD J.P.
M. GUILLOT T., représenté par M. AUBRY P.
Mme POUDEVIGNE S., représentée par M. PERRIN Y.

Absent (s) Mme PEREIRA S.

Secrétaire de Séance : Mme GERARD Aurélie

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

PERSONNELS

01 – Etat des remplacements engagés.

02 – Prise en charge de la formation BAFD d’un agent en contrat d’insertion.

03 – Prise en charge de la formation BNSSA de l’animateur communal.

04 – Prise en charge de la formation BAFA d’un agent communal au périscolaire.

05 – Prise en charge de la formation BAFA d’un agent communal au périscolaire (phase 2).

06 – Réforme des rythmes scolaires : bilan de la concertation.

07 – Réforme des rythmes scolaires : décisions tarifaires et contractualisation avec des intervenants extérieurs pour les missions d’animation.

AMENAGEMENTS ET INVESTISSEMENTS

01 – Pose d’une clôture autour d’un bâtiment communal.

02 – Pose de gaines souterraines pour le futur réseau de transmission par fibre optique.

03 – Proposition d’acquisition de terrains par procédure amiable.

FINANCES

01 – Restes à réaliser en investissement.

02 – Ouvertures de crédits d’investissement.

03 – Demande de subvention de l’association « Rock of the Marne »

04 – Demande de subvention de l’association « Lascar ».

05 – Semaine de ski pour les jeunes : prise en charge tarifaire pour les ressortissants de Rancenay.

06 – Prorata « Cuenot » sur chantier.

07 – Choix du prestataire en charge des missions de contrôle du SPANC.

DIVERS

01 – Avis du conseil concernant le projet de révision de la carte cantonale du département du Doubs.

02 – Scrutins municipaux : conditions de mise à disposition d’une salle communale pour l’organisation de réunions publiques au bénéfice de chaque « tête de liste » candidate.

03 – Travaux sur la station de refoulement d’assainissement principale.

I. PERSONNELS

I.1 – Etat de remplacements engagés

Le Maire informe le conseil qu'il a engagé le remplacement de trois agents en service à l'école, en congés de maladie.

I.2 – Prise en charge de la formation BAFD d'un agent en contrat d'insertion

Délibération 2014/01 : Suffrages exprimés 15

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de prendre en charge la formation d'un agent communal en contrat d'insertion, afin de préparer le brevet d'aptitude à la fonction d'animateur et de directeur en périscolaire.

Cette opération engage la commune à régler des frais d'inscription à hauteur de 695 Euros et à assumer les coûts du remplacement de l'agent sur une semaine de travail.

I.3 – Prise en charge de la formation BNSSA de l'animateur communal

Délibération 2014/02 : Suffrages exprimés 15

Décision est prise, à l'unanimité, d'offrir à l'animateur communal une formation au brevet national de secourisme (sauvetage aquatique) essentielle au titre de ses fonctions de coordinateur du périscolaire et des centres de loisirs communaux. Cette formation engage la commune à hauteur de 370 Euros.

I.4 – Prise en charge de la formation BAFA d'un agent communal au périscolaire

Délibération 2014/03 : Suffrages exprimés 15

Décision est prise, à l'unanimité, d'offrir à un agent communal en mission périscolaire, une formation BAFA. Cette opération requiert la prise en charge des frais d'inscription à hauteur de 980 Euros ainsi que la prise en charge des frais de remplacement pendant deux semaines de travail.

I.5 – Prise en charge de la formation BAFA d'un agent communal au périscolaire (phase2)

Délibération 2014/04 : Suffrages exprimés 15

Décision est prise, à l'unanimité, d'offrir à un agent communal en mission périscolaire la seconde étape de la formation BAFA. Cette opération implique une prise en charge des frais d'inscription par la commune à hauteur de 420 Euros ainsi que les frais de remplacement de cet agent pendant sa semaine de formation.

I.6 – Réforme des rythmes scolaires : bilan de la concertation

Il est rappelé qu'une concertation a été engagée avec les représentants des parents d'élèves élus au conseil d'école. A l'issue d'une première étape de concertation au printemps 2013, le calendrier d'organisation de la semaine scolaire retenu avait été validé par les services de l'éducation nationale puis entériné par le Conseil Municipal.

Organisation de la nouvelle semaine scolaire en application dès la rentrée de septembre 2014

(Délibération municipale du 22 mars 2013)

Jour de la semaine	7H30-8H30	8H30-11H30	11H30-12H30	12H30-13H30	13H30-15H45	15H45-16H30	16H30-18H
lundi	Accueil périscolaire	Enseignement	Accueil périscolaire avec cantine	Accueil périscolaire avec cantine	Enseignement	Accueil périscolaire ou APC	Accueil périscolaire
mardi	Accueil périscolaire	Enseignement	Accueil périscolaire avec cantine	Accueil périscolaire avec cantine	Enseignement	Accueil périscolaire ou APC	Accueil périscolaire
mercredi	Accueil périscolaire	Enseignement	Accueil périscolaire				
jeudi	Accueil périscolaire	Enseignement	Accueil périscolaire avec cantine	Accueil périscolaire avec cantine	Enseignement	Accueil périscolaire ou APC	Accueil périscolaire
vendredi	Accueil périscolaire	Enseignement	Accueil périscolaire avec cantine	Accueil périscolaire avec cantine	Enseignement	Accueil périscolaire ou APC	Accueil périscolaire

Desserte trois bus

A l'issue d'une nouvelle réunion de concertation organisée le 19 novembre 2013, un inventaire complet des activités périscolaires susceptibles d'être offertes aux enfants, dans le cadre de la réforme à compter de septembre 2014, a été établi en concertation avec les parents. L'essentiel des activités pressenties a été longuement décrit dans le bulletin municipal diffusé en décembre.

Conformément aux engagements pris par la municipalité, une nouvelle réunion de concertation a été engagée avec les parents délégués le 21 janvier 2014.

Parents représentés : Stemmer Peggy, Bouguerdj Jean-François, Di Martino Karine, Selvais Elise, Mauris Sylvain, Moutenet Isabelle, Rodet Peggy.

Parents excusés : Mouret Sandrine, Brun Christophe, Pepe Stéphanie.

Elus présents : Paris Alain, Perrin Yohann, Essert Sylvia, Gérard Aurélie, Sarrazin Philippe, Taillard Jean-Pierre.

Autre personne présente : Gaglione Cyril (animateur communal).

A l'issue de cette réunion, l'ensemble des participants ont validé le projet communal d'organisation du périscolaire qui sera mis en œuvre à la rentrée 2014. On trouvera ci-joint un résumé des différents choix qui ont été retenus à cette occasion.

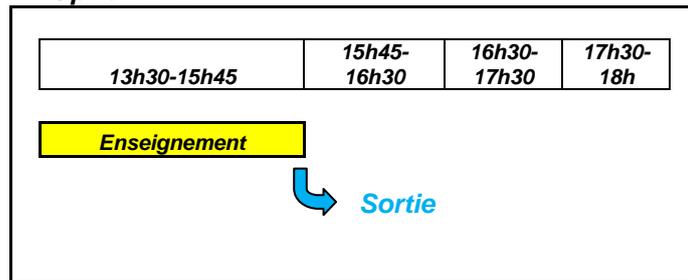
1. Les thèmes d'animations périscolaires proposés aux enfants

L'ensemble des thématiques inventoriées à l'occasion de la réunion précédente a été validé, cependant il a été convenu, dans un premier temps, de privilégier tous les thèmes pour lesquels le recrutement d'animateurs ou la participation de responsables associatifs étaient déjà expérimentés dans le périscolaire communal actuel.

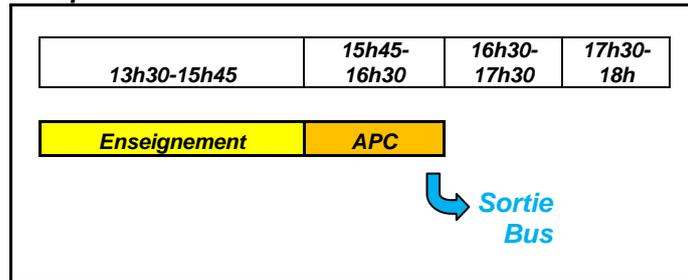
2. Les détails d'organisation des séquences périscolaires retenues

L'ensemble des participants ont convenu de retenir une affectation dans les thématiques d'animations qui pourrait se résumer succinctement ainsi :

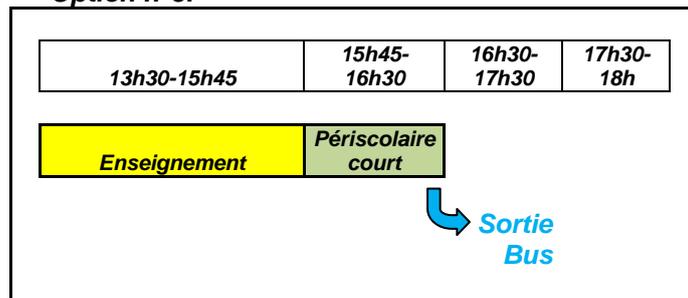
Option n°1:



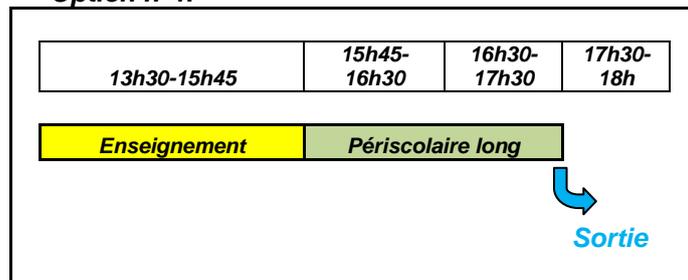
Option n°2:



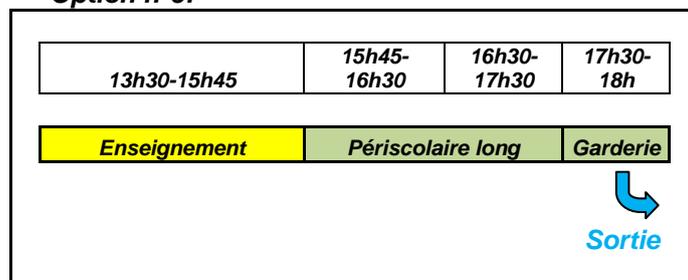
Option n°3:



Option n°4:



Option n°5:



a) Lorsqu'un enfant est présent seulement en contexte périscolaire entre 15h45 et 16h30, il lui sera proposé des activités compatibles avec ce créneau horaire de courte durée, c'est-à-dire qui nécessitent peu de déplacement et peu de mise en œuvre de matériels.

En résumé, cela concerne seulement les enfants qui souhaitent regagner leur domicile avec le bus de 16h30.

b) Pour les enfants qui souhaitent bénéficier de l'offre périscolaire sur une période plus longue, l'organisation requise se résume ainsi : cet enfant sera accueilli en périscolaire de 15h45 à 17h30. Cette durée importante d'accueil permettra d'offrir aux enfants des activités de découverte approfondie avec mise en œuvre de moyens matériels adaptés et un encadrement motivé et compétent.

Pendant cette période d'accueil, les enfants ne pourront pas quitter les activités, afin de bénéficier d'une bonne organisation. Ces mêmes enfants pourront donc quitter le périscolaire entre 17h30 et 18h00, période essentiellement organisée comme une garderie.

3. Modes de réservation pour ces activités périscolaires

Naturellement chacun comprendra qu'une telle organisation est complexe, car il est indispensable d'adapter le recrutement des animateurs en fonction du nombre d'enfants réellement inscrits en périscolaire d'une part et de leur ventilation dans chaque activité d'autre part. Ainsi, un double système de réservation sera mis en place. :

- une réservation habituelle, sur internet, pour valider l'inscription d'un enfant un jour précis en service périscolaire.
- l'inscription d'un enfant pour réserver une thématique d'animation ; cette inscription se réalisera sur place ; elle s'exprimera sous forme d'un vœu avec trois options, 1-2.3, permettant à un enfant qui n'a pas pu accéder à une option de rester prioritaire pour le cycle suivant.

On rappelle enfin, que chaque thématique sera offerte sous forme d'une progression de semaine en semaine, et ceci pendant la période de 7 semaines, incluse entre les vacances scolaires.

1.7 – Réforme des rythmes scolaires : décisions tarifaires et contractualisation avec des intervenants extérieurs pour les missions d'animation

Délibération 2014/05 : Suffrages exprimés 15

Prenant acte que cette réforme des rythmes scolaires a été engagée au plan national dans l'objectif d'étaler la période de formation des enfants en intégrant des cours le mercredi matin et observant que les nouvelles activités périscolaires mises en place par la commune doivent être accessibles à tous les enfants, il est proposé de maintenir le coût du périscolaire à son niveau actuel, c'est-à-dire à un prix qui reste très inférieur au coût réel pour la commune. Cette option permet ainsi de garantir l'accès aux activités périscolaires de tous les enfants, y compris ceux issus de famille à revenus modestes.

En conséquence, la proposition tarifaire applicable en septembre 2014 se décrit ainsi, c'est-à-dire un tarif identique au périscolaire actuel.

- 1,42 Euro pour les familles dont le QF est supérieur à 1200.
- 1,22 Euro pour les familles dont le QF est compris entre 750 et 1200.
- 1,02 Euro pour les familles dont le QF est inférieur à 750.

Naturellement, c'est le budget communal qui va assumer les surcoûts liés à cette organisation estimée à hauteur de 150 Euro par enfant et par an.

La mise en œuvre de la nouvelle organisation

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'entériner le projet d'organisation et les contenus de l'offre périscolaire décrit précédemment, ainsi que les conditions tarifaires y afférant.

Par la suite, la municipalité va organiser la mise en œuvre concrète du projet concernant, principalement, les étapes suivantes :

- La définition du cahier des charges de chaque module thématique, en vue de préparer une consultation pour recruter des animateurs ou des prestataires compétents.
- L'organisation d'une consultation auprès des animateurs, associations et structures susceptibles de proposer leur service.
- L'analyse des offres présentées et le choix des candidats prestataires.
- Une étape de contractualisation avec chacun.
- L'élaboration d'un planning d'organisation thématique pour chaque jour de la semaine.
- Une information détaillée diffusée aux familles pour leur faire connaître le programme thématique, les méthodes et les options de choix des enfants.
- Une procédure de préinscription des enfants sera organisée début juin.
- Les inscriptions définitives étant formalisées au cours de la dernière semaine du mois d'août.

II. AMENAGEMENTS ET INVESTISSEMENTS

II.1 – Pose d'une clôture autour d'un bâtiment communal

Délibération 2014/06 : Suffrages exprimés 15

La commune avait engagé la réalisation d'une clôture autour de la salle polyvalente d'Aveney voici plus d'une dizaine d'années.

Cette clôture délimite le périmètre du terrain communal mis à disposition des usagers de la salle polyvalente. En complément il est nécessaire d'engager la reconstruction de la clôture qui délimite la partie résiduelle du terrain communal associée à l'appartement mis à disposition du locataire.

La reconstruction de cette clôture requiert préalablement l'évacuation d'un mur qui s'est affaissé et d'un grand volume de gravats. Le projet présenté concerne une clôture réalisée en panneaux rigides d'une hauteur d'environ 1m50 implantée sur des poteaux scellés dans le sol et ceci sur une longueur d'environ 46 m.

Décision est prise, à l'unanimité, de confier ce chantier à la Société Idée Verte pour un montant de 4.405 Euros H.T.

II.2 – Pose de gaines souterraines pour le futur réseau de transmission par fibre optique

Délibération 2014/07 : Suffrages exprimés 15

Faisant suite aux informations diffusées au cours de l'été 2013 dans le bulletin municipal, il apparaît qu'ERDF a confié à la Société Sobeca l'enfouissement des 6 km de ligne HTA 20000 V, à travers les rues du village à compter du mois de mars 2014.

Au titre de mesure d'anticipation quant à la future mise en place de liaisons internet rapide par fibre optique jusqu'au domicile des usagers, il est apparu indispensable de saisir l'opportunité du chantier ERDF pour faire poser des gaines en attente du futur fibrage qui sera réalisé par Orange ou un autre opérateur concurrent.

Dès le printemps 2013, les services du Conseil Général du Doubs, de la CAGB et naturellement l'opérateur Orange en charge des réseaux téléphoniques ont été sollicités pour évaluer leur capacité à prendre en charge tout ou partie des frais liés à la pose de ces gaines.

Malgré nos rappels renouvelés et insistants par courrier, il apparaît, à ce jour, que Orange n'a pas donné suite aux requêtes communales. En conséquence, le Conseil Municipal a sollicité un devis pour la pose de ces gaines auprès de la Société Sobeca. Cette opération technique va concerner la pose d'une gaine double, ainsi que des chambres permettant l'accès au réseau ainsi constitué.

Les contraintes techniques d'implantation du réseau ERDF et du réseau de Télécom imposent une distance minimale entre les deux conduites ce qui impose la création d'une « surlargeur de fouille » donc des coûts spécifiques de terrassement, remblaiement et finition de surface pour un montant H.T. de 68.714 Euros.

Suite à une nouvelle interpellation d'un responsable « Orange », il apparaît que cet opérateur serait en mesure de participer à la prise en charge partielle de cet investissement dans le secteur de la Grande Rue (secteur déficitaire en gaines de télécommunications).

II.3 – Proposition d'acquisition de terrains par procédure amiable

Délibération 2014/08 : Suffrages exprimés 15

Depuis plus d'une trentaine d'années, les équipes municipales successives ont tenté d'élaborer un projet qui conduirait à la construction d'un complexe polyvalent au village.

- En 1983 un projet élaboré avec l'aide d'un architecte pour un aménagement réalisé en bordure de rivière n'a pas été retenu par les élus communaux.
- En 2002, lors de la révision du P.L.U communal, un espace public avait été identifié pour cet aménagement. Cet espace réservé a fait l'objet d'une contestation par voie de recours juridique.

Depuis plus de deux années, l'équipe municipale a engagé une étude de faisabilité pour un aménagement de complexe polyvalent sur le secteur de «Chenus », ce projet intégrant dans ses dernières évolutions la construction d'un nouveau cimetière communal, l'actuel étant en voie de saturation.

Le cheminement de ce projet s'est déjà réalisé dans les étapes suivantes :

- Une première étude de sol réalisée par Sciences Environnement.
- L'élaboration d'un cahier des charges définissant les besoins en ce qui concerne le complexe polyvalent : nombre de salles, type des locaux, dimension, contraintes environnementales et économiques...
- Une élaboration d'un avant-projet sommaire avec la collaboration d'un architecte
- Définition d'un périmètre foncier pour asseoir le projet et une estimation des coûts d'acquisition des terrains réalisée par France Domaine.
- Des études environnementales et des études de sol approfondies ont été réalisées par un bureau d'études.
- Les grandes lignes de l'avant-projet communal ont fait l'objet de plusieurs discussions en commission, ouvertes aux usagers, et de plusieurs communications dans le bulletin municipal.

Observant que la commune d'Avanne-Aveney est aujourd'hui la seule commune de plus de 1500 habitants de la périphérie bisontine à ne pas disposer d'une salle apte à accueillir 20 % de sa population pour une quelconque manifestation associative, sportive ou ludique, les élus souhaitent engager au plus vite la poursuite des étapes nécessaires à la réalisation de ce projet attendu avec impatience par la population sous la forme des premières acquisitions de terrains.

Le périmètre foncier nécessaire au projet est d'environ 4 ha. Si usuellement de telles acquisitions par une collectivité se réalisent sous la forme d'une procédure d'expropriation suite à DUP, il est naturel qu'une première étape s'organise afin que soient proposées des offres d'achats en procédure amiable aux propriétaires.

Les membres des 11 commissions communales ouvertes aux citoyens, réunis à deux occasions ont analysé le projet commune, tant au niveau des motivations que des choix fonctionnels ou des choix d'aménagements.

On rappelle que la municipalité a réuni par deux fois l'ensemble des propriétaires concernés par ce projet. A l'occasion de ces réunions ils ont, pour la plupart, manifesté leur souhait de disposer au plus vite d'offres d'acquisition chiffrées de la part de la commune.

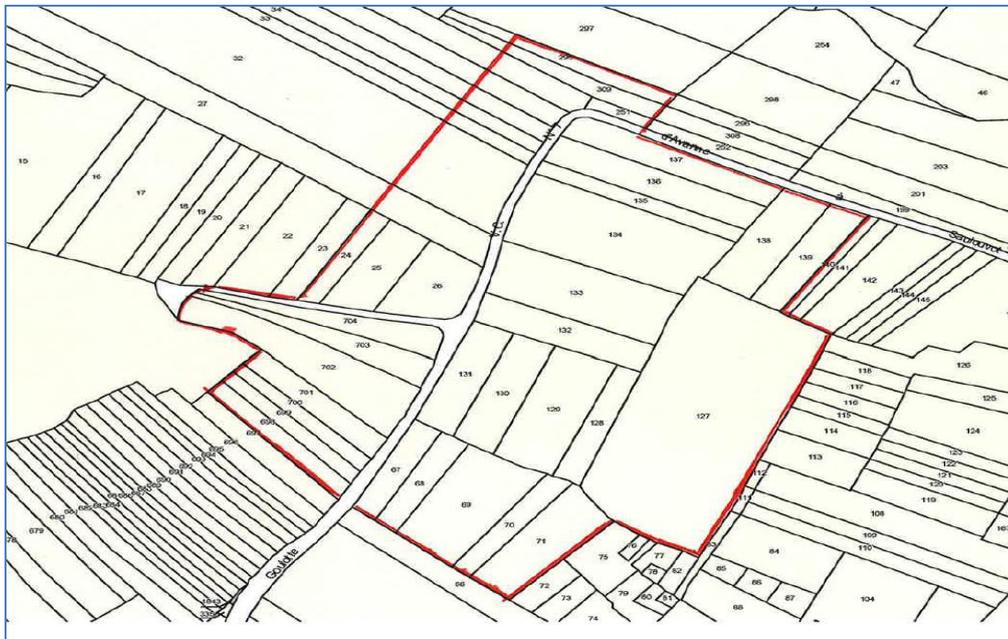
Pour information, on rappelle que l'ensemble des terrains concernés par le projet figurent en zone NC et ND du PLU communal actuel et ne peuvent être évalués qu'en fonction de leur usage effectif. Il s'agit de terrains en nature de prés et bois taillis, dépourvus de toute viabilité.

A ce titre, les valeurs de référence définies par France Domaine ont été établies compte tenu des données du marché immobilier local, de la nature et des caractéristiques propres à ces mêmes biens ; elles ont toutefois été majorées afin de tenir compte de leur relative proximité par rapport au village.

La concertation engagée sur ces bases avec les propriétaires n'a pas abouti, car les prix ont été jugés peu attractifs.

Dans ces conditions, la commune, en prenant appui sur les valeurs fixées par France Domaine, a décidé de faire des offres amiables telles qu'elles figurent dans le tableau récapitulatif ci-après.

Offre d'acquisition amiable pour les terrains du futur complexe polyvalent et cimetière communal



Parcelle	zonage	Surface brute de la parcelle en m ²	Surface à acquérir en m ²	Prix au m ² en € proposé	Valeur vénale en €
A 704	NC	775	775	1,0 €	775 €
A 703	NC	775	775	1,0 €	775 €
A 702	NC	1815	1815	1,0 €	1 815 €
A 701	NC	720	720	1,0 €	720 €
A 700	NC	455	455	1,0 €	455 €
A 699	NC	455	455	1,0 €	455 €
A 698	NC	625	625	1,0 €	625 €
AB 26	NC	977	977	1,0 €	977 €
AB 25	NC	898	898	1,0 €	898 €
AB 24	NC	449	449	1,0 €	449 €
AB 309	NC	604	604	2,3 €	1 389 €
AB 295	NC	573	573	2,3 €	1 318 €
AB 251	NC	145	145	2,3 €	334 €
AH 133	ND	1979	1979	2,3 €	4 552 €
AH 132	ND	1023	1023	2,3 €	2 353 €
AH 131	ND	931	931	2,3 €	2 141 €
AH 130	ND	1033	1033	2,3 €	2 376 €
AH 128	ND	660	660	2,3 €	1 518 €
AH 127	ND	7252	7252	2,3 €	16 680 €
AH 138	ND	1125	1125	3,3 €	3 713 €
AH 137	ND	1073	1073	2,3 €	2 468 €
AH 139	ND	811	811	3,3 €	2 676 €
AH 136	ND	1216	1216	2,3 €	2 797 €
AH 135	ND	616	616	2,3 €	1 417 €
AH 134	ND	2784	2784	2,3 €	6 403 €
AH 71	ND	1300	1300	1,0 €	1 300 €
AH 70	ND	564	564	1,0 €	564 €
AH 69	ND	1673	1673	1,0 €	1 673 €
AH 68	ND	590	590	1,0 €	590 €
AH 67	ND	590	590	1,0 €	590 €
AB 27	NC	3898	585	2,3 €	1 345 €
AB 32	NC	9049	1357	2,3 €	3 122 €
AB 33	NC	1432	215	2,3 €	494 €
AB 34	NC	1433	215	2,3 €	494 €
AB 35	NC	1923	288	2,3 €	663 €
AB 36	NC	1924	289	2,3 €	664 €
AB 37	NC	2386	358	2,3 €	823 €
total foncier		56531	37793		72 400 €

Parcelles à acquérir pour 15% de la surface seulement

L'élaboration des contrats de promesse de vente sera déléguée à EPPD.

Le Conseil Municipal adopte par 12 voix pour, 2 abstentions et 1 contre, les valeurs des offres amiables qui seront présentées aux propriétaires.

III. FINANCES

III.1 – Restes à réaliser en investissement

Le Maire présente au conseil le tableau récapitulatif des engagements de crédits d'investissement décidés fin 2013 pour lesquels les facturations interviendront début 2014.

III.2 – Ouvertures de crédits d'investissement

Délibération 2014/09 : Suffrages exprimés 15

Afin de pouvoir mandater les factures 2014 avant le vote du budget primitif communal, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'ouvrir des crédits d'investissement à hauteur du quart des crédits inscrits en investissement au budget N-1, soit 540.364,96 € pour ce budget.

De même, il est proposé l'ouverture des crédits d'investissement pour les autres budgets suivant la même règle (ass, eau, foret, ccas).

III.3 – Demande de subvention de l'association « Rock of the Marne »

Délibération 2014/10 : Suffrages exprimés 15

L'association historique « Rock of the Marne » représente les vétérans américains de la 3^{ème} division qui ont assuré la libération du village en septembre 1944. Elle organise cette année une grande manifestation en l'honneur de ces vétérans américains qui ont contribué ensuite à la libération de Besançon. Elle sollicite la commune afin qu'elle participe au financement partiel d'une plaque historique qui sera implantée au village. Cette opération, estimée à environ 1200 €uros, est déjà partiellement financée à 50 % par les membres de l'association.

Décision est prise, à l'unanimité, d'attribuer une subvention exceptionnelle de 400 €uros à cette association en charge de l'organisation de cet évènement du 70^{ème} anniversaire.

III.4 – Demande de subvention de l'association « Lascar »

Délibération 2014/11 : Suffrages exprimés 14

Une demande de subvention d'investissement pour l'acquisition de 12 tapis au bénéfice de l'activité de danse de l'association Lascar a été transmise.

Le conseil municipal, à l'unanimité, M. Yohann Perrin ne prenant pas part au vote, décide d'acquérir les 12 tapis et de les mettre à disposition de « Lascar danse » pour un montant de 270 €uros.

III.5 – Semaine de ski pour les jeunes : prise en charge tarifaire pour les ressortissants de Rancenay

Délibération 2014/12 : Suffrages exprimés 15

Conformément à ce qui a été décidé lors d'une précédente réunion, la commune organise une semaine de ski début mars, pour une capacité d'accueil de 14 personnes avec une prise en charge des frais par la commune à hauteur d'environ 60 %, la somme de 300 €uros restant à la charge des familles (transport, encadrement, remontées, hébergement, location et repas).

Dans l'éventualité où des places resteraient disponibles, elles pourront être offertes à un enfant de Rancenay, sachant que la commune de Rancenay s'engage à prendre en charge une partie des frais à hauteur de 150 €uros par participant facturés par la commune d'Avanne-Aveney (la participation des familles restant de 300 €uros).

III.6 – Prorata « Cuenot » sur chantier

Délibération 2014/13 : Suffrages exprimés 15

L'entreprise Cuenot a fait parvenir à la commune le Décompte Général Définitif des travaux de restructuration des bâtiments du plateau sportif. Suite à la révision définitive des prix du marché, il apparaît que la somme de 35,60 € a été trop payée à l'entreprise Cuenot (erreur de la valeur d'un indice de révision au moment de la liquidation). Considérant que le montant de ce « trop perçu » est dérisoire en regard de la prestation de marché assurée par l'entreprise, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de renoncer à la récupération de ce trop payé au titre de la révision des prix, permettant ainsi de faire l'économie des frais de recouvrement.

III.7 – Choix du prestataire en charge des missions de contrôle du SPANC

Délibération 2014/14 : Suffrages exprimés 15

Une consultation pour sélectionner un prestataire technique a fait l'objet d'une publication le 13 décembre 2013.

Sept offres ont été réceptionnées en Mairie le 30 janvier 2014.

Les membres de la commission, après analyse détaillée, ont retenu, à l'unanimité, l'offre la mieux disante de la Société Gaz et Eaux pour un montant H.T. de 12.655 €uros et le bordereau de prix unitaire associé.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, entérine la décision de la commission.

Informations complémentaires

1. Tous les propriétaires des villas ou bâtiments dotés d'un assainissement non collectifs ont reçu une note d'information synthétique à ce sujet.
2. Dans les prochaines semaines une réunion d'information sera organisée par la commune et le prestataire afin de préparer, avec les propriétaires, la phase de contrôle des installations existantes qui doit s'achever avant juin 2015.
3. Un dossier complet du SPANC et du règlement du service est désormais disponible sur le site web de la commune.
4. A l'occasion de l'élaboration des budgets 2014, le conseil municipal définira le montant de la redevance annuelle d'ANC : les modalités tarifaires et simulations budgétaires.

IV. DIVERS

IV.1 – Avis du conseil concernant le projet de révision de la carte cantonale du département du Doubs

L'Etat a présenté un projet de redécoupage des cantons dans le Département. Ce projet a fait l'objet d'un examen pour avis consultatif par le Conseil Général du Doubs. Dans sa séance du 27 janvier 2014, un amendement a été entériné à cette occasion au vu d'une légère modification de contour des cantons pour que les communes de

Montferrand-le-Château et Grandfontaine riches d'activités communes soient rattachées au même secteur.

Le conseil municipal, unanime, souhaite que cet amendement soit effectivement pris en compte dans le projet définitif par les membres de l'Etat.

IV.2 – Scrutins municipaux : conditions de mise à disposition d'une salle communale pour l'organisation de réunions politiques au bénéfice de chaque « tête de liste » candidate

Délibération 2014/15 : Suffrages exprimés 15

Mise à Disposition d'une Salle pour Organiser une Réunion Publique :

- ▶ La Salle Polyvalente d'Avanne
- ▶ Les Équipements : Chaises et écran de projection
- ▶ Mise à disposition gratuite
- ▶ Une seule mise à disposition par liste et par campagne
- ▶ Une Demande de réservation écrite déposée au secrétariat de mairie, accompagnée de l'attestation de dépôt de liste en Préfecture, par la « tête de liste » en personne
- ▶ Le Créneau de mise à disposition de la salle de 20h à 23h, du lundi au vendredi, pendant les périodes officielles de la campagne
- ▶ Une attestation de dépôt de demande sera attribuée au déposant par le secrétariat.

Mise à Disposition d'une Salle pour Organiser une Réunion d'Équipe :

- ▶ La Salle « Algéco » de 20h30 à 23 h
- ▶ Les Equipements : Tables, Chaises, Tableau
- ▶ Mise à disposition gratuite
- ▶ 2 séances pour la campagne du 1er tour et 1 séance pour la campagne du 2ème tour
- ▶ Une Demande de réservation écrite déposée au secrétariat de mairie, par la « tête de liste » en personne.

Vote unanime du Conseil Municipal.

IV.3 – Travaux sur la station de refoulement d'assainissement principale

Le Maire informe les conseillers que la réfection de la tuyauterie refoulement sur le poste de relevage d'Avanne doit être effectuée ainsi que les systèmes de guidage des unités de pompage flottantes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de faire effectuer ces travaux pour un montant H.T. de 4.222,99 Euros (Société T2I à Cléron).

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 21h50.

ETAT DES DELIBERATIONS PRISES LORS DE LA SEANCE

Délibération 2014/01 : *Prise en charge de la formation BAFD d'un agent en contrat d'insertion.*

Délibération 2014/02 : *Prise en charge de la formation BNSSA de l'animateur communal.*

Délibération 2014/03 : *Prise en charge de la formation BAFA d'un agent communal en périscolaire.*

Délibération 2014/04 : *Prise en charge de la formation BAFA d'un agent communal (phase 2).*

Délibération 2014/05 : *Réforme des rythmes scolaires : décisions tarifaires et contractualisation avec des intervenants extérieurs pour les missions d'animation.*

Délibération 2014/06 : *Pose d'une clôture autour d'un bâtiment communal.*

Délibération 2014/07 : *Pose de gaines souterraines pour le futur réseau de transmission par fibre optique.*

Délibération 2014/08 : *Proposition d'acquisition de terrains par procédure amiable.*

Délibération 2014/09 : *Ouvertures de crédits d'investissement*

Délibération 2014/10 : *Demande de subvention de l'association « Rock of the Marne ».*

Délibération 2014/11 : *Demande de subvention de l'association « Lascar ».*

Délibération 2014/12 : *Semaine de ski pour les jeunes : prise en charge tarifaire pour les ressortissants de Rancenay.*

Délibération 2014/13 : *Prorata « Cuenot » sur chantier.*

Délibération 2014/14 : *Choix du prestataire en charge des missions de contrôle du SPANC.*

Délibération 2014/15 : *Scrutins municipaux : conditions de mise à disposition d'une salle communale pour l'organisation de réunions politiques au bénéfice de chaque « tête liste » candidate.*